

# Le transport des œuvres

Le transport doit être l'objet des plus grands soins. Il peut être réalisé par un transporteur professionnel ou par l'organisateur lui-même.

## Par un prestataire

S'enquérir des exigences du prêteur concernant la conservation des œuvres pendant le transport, ne pas hésiter à demander différents devis les plus détaillés possible sur les conditions du transport (véhicule capitonné, emballages et protections, formalités douanières si nécessaire). Fournir à la société de transport une liste très détaillée des œuvres à transporter (auteur, titre, technique, dimensions, poids, conditions d'emballage, lieu d'enlèvement, lieu de déchargement). La plupart de ces informations figurent sur le formulaire de prêt.

## Par l'organisateur



Cette solution est en passe de disparaître compte tenu des conditions à respecter et des risques encourus, à moins d'être aussi bien équipé en matériel et en personnel qu'un bon spécialiste. Toutes les précautions nécessaires devront être prises : le véhicule envisagé doit être au minimum verrouillé et couvert ; se munir de nombreux éléments d'emballage et de protection (plastique bulle,

couvertures, sangles, etc.) ;

vérifier que les œuvres sont bien assurées pour le transport ;

prévoir deux personnes pour réaliser le transport ;

si les œuvres se trouvaient à l'étranger, s'assurer que toutes les formalités douanières ont été respectées : il faut passer par un transitaire au départ et à l'arrivée pour l'exportation et l'importation temporaires des œuvres (même chose pour le retour, faire établir les formulaires nécessaires). Néanmoins, il est déconseillé de vouloir effectuer soi-même le transport de l'étranger car l'opération reste très compliquée et peut être source de nombreux désagréments.

**/// Légende et crédit :** Conditionnement d'une céramique pour l'exposition *Tenir debout* de Françoise Pétrovitch, Frac Alsace, 2005, photo : Agence culturelle d'Alsace

